Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mardi 29 avril 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procuration(s) : 6
Absent(s) : 6
Nombres de votants : 20
Votes pour : 19
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1
Date de la convocation : vendredi 18 avril 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0072

Relative à la validation des évaluations réalisées par France domaine sur des dossiers ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC

Conseillers départementaux représentés :
Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Madame Soihirat EL HADAD, Monsieur El Anrif HASSANI donne pouvoir à Monsieur Nadjayedine SIDI, Madame Farianti MDALLAH donne pouvoir à Monsieur Ali OMAR, Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Abdoul KAMARDINE donne pouvoir à Madame Bibi CHANFI

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Zamimou AHAMADI, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Zaounaki SAINDOU

Présidente de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI, Présidente de séance en l'absence de M. Ben Issa OUSSENI absent excusé

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n° DL_AP2022_0203 relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2025_0024 du 25 mars 2025 relative au budget primitif 2025 ;
Vu l'évaluation de valeur vénale du service local du domaine de la DRFIP en date des 05, 07, 12, 13, 22/08/2024 et 07, 09, 10, 11, 13, 14, 15/10/2024 ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

Vu le procès-verbal de la Commission Patrimoine Foncier du 19/09/2023 ;

Considérant : le rapport n°2025-002441 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant : l'avis de la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Foncier du 28 avril 2025.

Après en avoir délibéré, par

19 voix Pour
1 abstention : Madame Hélène POLLOZEC

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de valider les évaluations réalisées par France Domaine, des dossiers du Département ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19 septembre 2023 dont la valeur totale est estimée à la somme de **200 481.00 euros (Deux-cent mille quatre-cent quatre-vingt et un euros**) :

N° Dossier	Requérant	Objet	Date CPF	Commune	Réf. Cadastrales	Superficie	Date demande évaluation	Prix valeur vénale
2022-0292	BOURA Naouirou	Régul	19/09/2023	ACOUA	AC 383 et AC 385	519 m²	09/10/2024	4 567.00 €
2022-0310	YSSIUFI Satuanti	Régul	19/09/2023	ACOUA	AB 191	91 m²	09/10/2024	2 803.00 €
2022-0046	SOUMAILA Istanlaty	Régul	19/09/2023	BANDRABOUA	AS 171	300 m²	07/08/2024	2 100.00 €
2022-0157	Ridjali HALIFA	Regul	19/09/2023	BANDRABOUA	AV 419	161 m²	07/08/2024	8 678.00 €
2022-0178	MOUSSA Kaissane et Consorts	Régul	19/09/2023	BANDRABOUA	AC 130	730 m²	07/08/2024	1 095.00 €
2022-0285	AHAMED Eliza et MANSOIB Dalila	Régul	19/09/2023	BANDRABOUA	AV 537	202 m²	22/08/2024	3 111.00 €
2022-0307	M'DAHOMA Oumi	Régul	19/09/2023	BANDRABOUA	AV 488	287 m²	05/08/2024	15 469.00 €
2022-0427	MGAZI Assani Moinaidi	Régul	19/09/2023	BANDRABOUA	AS 177 et AS 202	518 m²	05/08/2024	3 626 .00 €
ASP 1699	M'LOA Ali Ben	Régul	19/09/2023	BANDRABOUA	AT 152	18 320 m²	05/08/2024	32 976.00 €
2022-0294	ABDALLAH Inchati	Régul	19/09/2023	BOUENI	AP 220 AR 881	685 m²	08/08/2024	5 414.00 €
2022-0295	ABDALLAH Ahmed	Régul	19/09/2023	BOUENI	AP 221 AR 882	685 m²	12/08/2024	6 194.00 €
2022-0296	ABDALLAH Toilianti	Régul	19/09/2023	BOUENI	AP 219 AR 880	644 m²	12/08/2024	4 435 .00€
2022-0297	ABDALLAH Zainoudine	Régul	19/09/2023	BOUENI	AP 222 AR 883	685 m²	13/08/2024	6 762.00 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

2022-0298	ABDALLAH Madi	Régul	19/09/2023	BOUENI	AR 885	686 m²	13/08/2024	6 791.00 €
2022-0299	ABDALLAH Ahamadi Abdallah	Régul	19/09/2023	BOUENI	AR 884	686 m²	13/08/2024	6 791.00 €
2022-0423	MALIDI Soua	Régul	19/09/2023	BOUENI	AC 204	218 m²	13/08/2024	5 396.00 €
2022-0423	MALIDI Soua	Régul	19/09/2023	BOUENI	AC 204	218 m²	13/08/2024	5 396.00 €
2022-0164	KAMARDINE Mounirou	Régul	19/09/2023	CHIRONGUI	AT 111	212 m²	10/10/2024	11 194.00 €
2022-0319	MOHINDI Moida	Régul	19/09/2023	CHIRONGUI	Ab 73	422 m²	10/10/2024	14 854.00 €
2022-0510	YOUSSOUFFOU Saindou	Régul	19/09/2023	CHIRONGUI	AN 743	270 m²	07/10/2024	2 976.00 €
2023-0006	MOINACHE Faiza	Régul	19/09/2023	CHIRONGUI	AT 28	260 m²	09/10/2024	2 080.00 €
2022-0121	SOUMAILI Fatima	Régul	19/09/2023	DZAOUDZI	AD 172	54 m²	09/10/2024	3 326.00 €
2022-0405	ASSOUMANI Charifa	Régul	19/09/2023	DZAOUDZI	AD 300	165 m²	09/10/2024	12 705.00 €
2022-0282	BOINA Mariama	Régul	19/09/2023	KANI-KELI	AE 321	299 m²	15/10/2024	3 738.00 €
2022-0301	DJANFAR Bibi Halima	Régul	19/09/2023	KANI-KELI	AZ 278	220 m²	15/10/2024	1 100.00 €
2022-0411	MIRADJI Kamaria	Régul	19/09/2023	KANI-KELI	AZ 325	237 m²	15/10/2024	3 555.00 €
2023-0168	MOIRABOU Rachidi	Régul	19/09/2023	KANI-KELI	AM 694	504 m²	15/10/2024	2 520.00 €
2022-0188	NOURDINE Mouzidalifa	Régul	19/09/2023	MTZAMBORO	AH 892	460 m²	14/10/2024	4 048 .00€
2022-0505	ABOUDOU Toiyfia	Régul	19/09/2023	MTZAMBORO	AH 89	362 m²	14/10/2024	6 371.00 €
2011-0177	NAHI Yachouroutouya-Houssati	Régul	19/09/2023	MTSANGAMOUJI	AR 376	497 m²	15/10/2024	3 976 .00€
2007-0180	MDJASSIRI Assiati	Régul	19/09/2023	TSINGONI	AR 425	209 m²	11/10/2024	6 437.00 €
2011-0071	ABDALLAH Issoufa et Consorts	Régul	19/09/2023	TSINGONI	AP 3	3 958	20/08/2024	3 800.00 €
2022-0400	MAHAMOUDOU Wassion	Régul	19/09/2023	TSINGONI	AS 694	65 m²	14/10/2024	858.00 €
2023-0230	ALLAOUI Fatima et Consorts	Régul	19/09/2023	TSINGONI	AR 208	242 m²	14/10/2024	2 130.00 €
Total								**200 481.00 €**

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les actes afférents à ces dossiers ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

Article 3 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et affichage et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental



Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0292 Régularisation au profit de Monsieur BOURA Naouirou des parcelles AC 383 et AC 385, d'une Superficie de 519 m² sise commune d'Acoua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- Les parcelles AC 383 et AC 385 sont en état enclavé (le consultant indique accès à la voirie)
- La déclivité des parcelles AC 383 et AC 385 est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	20 760 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	22 836 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-18 269 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	4 567 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	10/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20420798 N° dossier OSE 2024-97601-73949 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	ACOUA	AC	383	261	U	Ua	NON	Enclavé	Moyen	Forte
2	ACOUA	AC	385	258	U	Ua	NON	Enclavé	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0310 Régularisation au profit de Madame YSSOUFI Satuanti de la parcelle AB 191 B, d'une Superficie de 91 m² sise commune d'Acoua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est faible (le consultant indique aucune)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	3 640 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	4 004 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-1 201 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 803 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	10/10/2024 Durée de validité 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20420252 N° dossier OSE 2024-97601-73944 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	ACOUA	AB	191	91	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO[illegible]

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0046
Cession au profit de Madame SOUMAILA Istanlaty de la parcelle AS 171, d'une Superficie de 300 m² sise à Dzoumogné, commune de Bandraboua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- la déclivité de la parcelle observée par le service est FORTE (le consultant indique FAIBLE)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	07/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	21 000 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	21 000 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-18 900 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	0 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 100 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	07/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	02/09/2024 Validité de 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS : 193652233 N° dossier OSE : 2024-97602-59368 Suivi du dossier par Hervé SIDIBÉ		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AS	171	300	U	Ua	OUI	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0157
Cession au profit de Monsieur Ridjali HALIFA de la parcelle AV 419, d'une Superficie de 161 m² sise à Dzoumogné, commune de Bandraboua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- la parcelle observée par le service n'est pas support de voirie (le consultant indique le contraire)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	07/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	11 270 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	12 397 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-3 719 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	8 678 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	07/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	02/09/2024 Validité de 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS : 19365466 N° dossier OSE : 2024-97602-59372 Suivi du dossier par Hervé SIDIBÉ		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AV	419	161	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON [illegible]

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0178
Cession au profit de Monsieur MOUSSA Kaissane et Consorts de la parcelle AC 130, d'une Superficie de 730 m² sise à Handréma, commune de Bandraboua dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels observés par le service sont MOYENS (le consultant indique FAIBLE)
- La déclivité de la parcelle observée par le service est FORTE (le consultant indique FAIBLE)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	07/08/2024
PRÉCISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	10 950 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	10 950 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-9 855 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	0 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 095 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	07/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	02/09/2024 Validité de 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS : 19365619 N° dossier OSE : 2024-97602-59385 Suivi du dossier par Hervé SIDIBÉ		

DIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL
DU DOMAINE
B.P
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AC	130	730	A	Sans objet	OUI	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0307
Cession au profit de Madame M'DAHOMA Oumi de la parcelle AV 488, d'une Superficie de 287 m² sise à Dzoumogné, commune de Bandraboua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- la parcelle observée par le service n'est pas support de voirie (le consultant indique le contraire)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	05/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	20 090 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	22 099 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-6 630 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	15 469 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	05/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	03/09/2024 Validité de 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS : 19380750 N° dossier OSE : 2024-97602-59699 Suivi du dossier par Hervé SIDIBÉ		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	*Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AV	488	287	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0427
Cession au profit de Madame MGAZI Assani Moinaid des parcelles AS 177 et AS 202, d'une Superficie de 518 m² sise à Dzoumogné, commune de Bandraboua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- la déclivité de la parcelle AS 177 observée par le service est FORTE (le consultant indique FAIBLE)
--la déclivité de la parcelle AS 202 observée par le service est FORTE (le consultant indique FAIBLE)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	05/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	36 260 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	36 260 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-32 634 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	0 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 626 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	05/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	03/09/2024 Validité de 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° de dossier DS : 1938019 N° dossier OSE : 2024-97602-59707 Suivi du dossier par Hervé SIDIBÉ		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AS	177	300	U	Ua	OUI	Accès à la voirie	Moyen	Forte
2	BANDRABOUA	AS	202	218	U	Ua	OUI	Accès à la voirie	Moyen	Forte

SERVICE LOCAL DU DOMAINE
D.T.
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NO

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : ASP 1699
Cession au profit de Monsieur M'LOA Ali Ben de la parcelle AT 152, d'une Superficie de 9306 m² sise à Bandraboua, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observation du SLD :
- la déclivité de la parcelle observée par le service est FORTE (le consultant indique FAIBLE)
- les aléas naturels observés par le service sont MOYENS (le consultant indique FAIBLE)
- la surface observée par le service est de 18 320 m² (le consultant indique 9 306 m²)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	05/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	274 800 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	274 800 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-109 920 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-131 904 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	32 976 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	05/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	03/09/2024 Validité de 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° de dossier DS : 19381027 N° de dossier OSE : 2024-97602-59712 Suivi du dossier par Hervé SIDIBÉ		

DIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL
DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	AT	152	18 320	A	Sans objet	NON	Enclavé	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0294 Cession au profit de Madame ABDALLAH Inchati des parcelles AP 220, AR 881, d'une Superficie de 685 m² sise à Mzouazia, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- Les parcelles AP 220 et AR 881 ne sont pas support de voirie (le consultant indique le contraire).
- Les parcelles AP 220 et AR 881sont enclavées (le consultant indique accès à la voirie)
- Les aléas naturels sont moyen pour les parcelles AP 220 et AR 881(le consultant indique faible)
- La déclivité de la parcelle AP 220 est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	08/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	25 245 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	27 072 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-21 658 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	5 414 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	08/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/09/2024	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 19386810 N° dossier OSE 2024-97604-59843 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
BP 501
97600 MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AP	220	279	AU	Sans objet	NON	Enclavé	Moyen	Forte
2	BOUENI	AR	881	406	U	Ua	NON	Enclavé	Moyen	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0295 Cession au profit de Monsieur ABDALLAH Ahmed des parcelles AP 221 et AR 882, d'une Superficie de 685 m² sise à Mzouazia, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont fort pour la parcelle AR 882 (le consultant indique moyen)
- La déclivité est forte pour les parcelles AP 221 et AR 882 (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	12/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	28 425 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	30 968 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-24 774 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 194 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	12/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/09/2024	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 19431383 N° dossier OSE 2024-97604-60553 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AP	221	120	AU	Sans objet	NON	Enclavé	Moyen	Forte
2	BOUENI	AR	882	565	U	Ua	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0296 Cession au profit de Monsieur ABDALLAH Toiliantl des parcelles AP 219 et AR 880, d'une Superficie de 644 m² sise à Mzouazia, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité est forte pour les parcelles AP 219 et AR 880 (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	12/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	21 060 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	22 176 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-17 741 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	4 435 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	12/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)		Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 19431439 N° dossier OSE 2024-97604-60564 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AP	219	396	AU	Sans objet	NON	Enclavé	Faible	Forte
2	BOUENI	AR	880	248	U	Ua	NON	Enclavé	Faible	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0297 Cession au profit de Monsieur ABDALLAH Zainoudine de la parcelle AP 222, AR 883, d'une Superficie de 685 m² sise à BOUENI, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- Les parcelles AP 222 et AR 883 sont enclavées (le consultant indique accès à la voirie)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	13/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	30 745 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	33 810 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-27 048 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 762 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	13/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/09/2024	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 19445602 N° dossier OSE 2024-97604-60807 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
CS P.561
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AP	222	4	AU	Sans objet	NON	Enclavé	Fort	Forte
2	BOUENI	AR	883	681	U	Ua	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0298 Cession au profit de Monsieur ABDALLAH Madi de la parcelle AR 885, d'une Superficie de 686 m² sise à Mzouazia, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est faible (le consultant indique forte)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	13/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	30 870 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	33 957 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-27 166 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 791 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	13/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)		Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 19445579 N° dossier OSE 2024-97604-60806 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.601
97600 MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AR	885	686	U	Ua	NON	Enclavé	Fort	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0299 Cession au profit de Monsieur ABDALLAH Ahamadi Abdallah de la parcelle AR 884, d'une Superficie de 686 m² sise à Bouéni, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont moyen (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	13/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	30 870 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	33 957 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-27 166 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 791 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	13/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/09/2024	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 19436862 N° dossier OSE 2024-97604-60676 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DIP de MAYOTTE
DIRECTION LOCALE DU DOMAINE
CS 60501
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AR	884	686	U	Ua	NON	Enclavé	Moyen	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0423 Cession au profit de Madame MALIDI Soua de la parcelle AC 204, d'une Superficie de 218 m² sise à Bouéni, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	13/08/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 810 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	10 791 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-5 396 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	5 396 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	13/08/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	09/09/2024	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 19445634 N° dossier OSE 2024-97604-60809 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

Préfet de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AC	204	218	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0164 Régularisation au profit de Monsieur KAMARDINE Mounirou de la parcelle AT 111, d'une Superficie de 212 m² sise à CHIRONGUI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- Les aléas naturels sont moyen (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	10/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	16 960 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	18 656 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-7 462 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	11 194 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	10/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	15/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20438803 N° dossier OSE 2024-97606-74224 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AT	111	212	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Moyen	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0319 Régularisation au profit de Madame MOHINDI Moida de la parcelle AB 73, d'une Superficie de 422 m² sise à Poroni commune de CHIRONGUI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle a accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	10/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	33 760 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	37 136 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-22 282 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	14 854 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	10/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	15/10/2024 Durée de validitée : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20440733 N° dossier OSE 2024-97606-74252 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AB	73	422	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0510 Régularisation au profit de Monsieur YOUSSOUFFOU Saindou de la parcelle AN 743, d'une Superficie de 270 m² sise à CHIRONGUI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle a accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- la zone PLU est A (le consultant indique U)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	07/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	4 860 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	4 860 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-1 944 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 916 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	07/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	10/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20411036 N° dossier OSE 2024-97606-73798 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Risques naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AN	743	270	A	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Moyen	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0006 Régularisation au profit de Madame MOINACHE Faiza de la parcelle AT 28, d'une Superficie de 260 m² sise à M'ramadoudou commune de CHIRONGUI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	20 800 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	20 800 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-18 720 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	0 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 080 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	10/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20411836 N° dossier OSE 2024-97606-73808 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	CHIRONGUI	AT	28	260	U	Ua	OUI	Accès à la voirie	Aucun	Aucune

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0121 Régularisation au profit de Madame SOUMAILI Fatima de la parcelle AD 172, d'une Superficie de 54 m² sise à Dzaoudzi Labattoir dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	7 560 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	8 316 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-4 990 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 326 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	10/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20419895 N° dossier OSE 2024-97608-73939 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DGFIP de Mayotte
SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	DZAOUDZI	AD	172	54	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0405 Régularisation au profit de Madame ASSOUMANI Charifa de la parcelle AD 300, d'une Superficie de 165 m² sise à Dzaoudzi Labattoir dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD : - La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	09/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	23 100 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	25 410 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-12 705 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	12 705 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	09/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	10/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20414046 N° dossier OSE 2024-97608-73844 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL
DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	DZAOUDZI	AD	300	165	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0282
Régularisation au profit de Madame BOINA Mariama de la parcelle AE 231, d'une superficie de 299 m² sise à Kani-kéli, commune de KANI-KELI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle a accès à la voirie (le consultant indique enclavé)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	15/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	7 475 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	7 475 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-3 738 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 738 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	15/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	16/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20527129 N° dossier OSE 2024-97609-75436 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	KANI-KELI	AE	321	299	AU	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Faible	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0301
Régularisation au profit de Madame DJANFA Bibi Halima de la parcelle AZ 278, d'une superficie de 220 m² sise à M'Bouini, commune de KANI-KELI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est à l'état aucune (le consultant indique forte)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	15/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	5 500 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	5 500 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-4 400 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	1 100 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	15/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	16/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20527422 N° dossier OSE 2024-97609-75439 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DEIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	KANI-KELI	AZ	278	220	AU	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Fort	Aucune

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0411
Régularisation au profit de Madame MIRADJI Kamaria de la parcelle AZ 325, d'une superficie de 237 m² sise à M'Bouini, commune de KANI-KELI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	15/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	5 925 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	5 925 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-2 370 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 555 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	15/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	16/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20528030 N° dossier OSE 2024-97609-75446 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DEPT de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	KANI-KELI	AZ	325	237	AU	Sans objet	NON	Accès à la voirie	Moyen	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0168
Régularisation au profit de Monsieur MOIRABOU Rachidi de la parcelle AM 694, d'une superficie de 504 m² sise à Choungui, commune de KANI-KELI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	15/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	12 600 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	12 600 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-10 080 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 520 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	15/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	16/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20528338 N° dossier OSE 2024-97609-75452 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	KANI-KELI	AM	694	504	AU	Sans objet	NON	Enclavé	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@ce976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0182 Cession au profit de Madame BAHEDJA Nadya de la parcelle BL 340, d'une superficie de 437 m² sise à Bonovo Misapéré, commune de MAMOUDZOU dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	11/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	96 140 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	96 140 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-76 912 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	19 228 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	11/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	14/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20460499 N° dossier OSE 2024-97611-74586 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	MAMOUDZOU CENTRE & NORD	BL	340	437	U	Ub	NON	Enclavé	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2011-0177
Régularisation au profit de Monsieur NAHI Yachouroutouya-Houssati de la parcelle AR 376, d'une superficie de 497 m² sise à M'tsangamouji, commune de MTSANGAMOUJI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	15/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	19 880 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	19 880 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-15 904 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	3 976 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	15/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	16/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20526859 N° dossier OSE 2024-97613-75431 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DEFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	M'TSANGAMOUI	AR	376	497	U	Ub	NON	Accès à la voirie	Fort	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0188 Régularisation au profit de Monsieur NOURDINE Mouzidalifa de la parcelle AH 892, d'une superficie de 460 m² sise à Mtsuharu, commune de MTSAMBORO dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	14/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	18 400 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	20 240 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-16 192 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	4 048 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	14/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	15/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20498323 N° dossier OSE 2024-97612-75018 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	MTSAMBORO	AH	892	460	U	Ua	NON	Enclavé	Faible	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0505 Régularisation au profit de Madame ABOUDOU Toiffya de la parcelle AH 89, d'une superficie de 362 m² sise à Mtsahara, commune de MTSAMBORO dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	14/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	14 480 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	15 928 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-9 557 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 371 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	14/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	15/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20498947 N° dossier OSE 2024-97612-75026 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
C.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	MTSAMBORO	AH	89	362	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2007-0180
Régularisation au profit de Madame MDJASSIRI Assiati de la parcelle AR 425 d'une superficie de 209 m² sise Combani, commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	11/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'ÉVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	8 360 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	9 196 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-2 759 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 437 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	11/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	14/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20462911 N° dossier OSE 2024-97617-74630 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle *	Aléas * naturels	Déclivité de la parcelle
1	TSINGONI	AR	425	209	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Faible	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0400 Régularisation au profit de Monsieur MAHAMOUDOU Wassion de la parcelle AS 694, d'une superficie de 65 m² sise à Combani, commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)
- La déclivité de la parcelle est faible (le consultant indique aucune)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	14/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	2 600 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	2 860 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-2 002 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	858 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	14/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	15/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20496618 N° dossier OSE 2024-97617-74989 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

MAYOTTE
SERVICE LOCAL
DU DOMAINE
B.P.
MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	TSINGONI	AS	694	65	U	Ua	NON	Enclavé	Aucun	Faible

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2023-0230 Régularisation au profit de Madame ALLAOUI Fatima et Consorts de la parcelle AR 208, d'une superficie de 242 m² sise à Miréréni, commune de TSINGONI dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 19/09/2023.

Observations du SLD :
- La parcelle est enclavé (le consultant indique accès à la voirie)
- La déclivité de la parcelle est forte (le consultant indique faible)

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	14/10/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	9 680 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	10 648 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-8 518 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	2 130 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	14/10/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	15/10/2024 Durée de validité : 18 mois	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° dossier DS 20496420 N° dossier OSE 2024-97617-74985 Affaire suivie par Nicolas PATAY		

DREAL de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
D.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	TSINGONI	AR	208	242	U	Ua	NON	Enclavé	Faible	Forte

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 19 septembre 2023

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
19 septembre 2023 (Salle de réunion de la DRH du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☑Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☑Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☐Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFU
☑Madame Zaharay EL-ANZIZE : Cheffe du Service Gestion du Domaine, par Intérim DAFU
☑Madame Routoubati KAISSI : Cheffe adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur Nourdine MADI : Service de la Brigade Foncière, DAFU
☑Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service de la Brigade Foncière, DAFU

Les communes

☑ACOUA
☑BANDRABOUA
☑BANDRELE
☑BOUENI
☑CHICONI
☑CHIRONGUI
☐DEMBENI
☑DZAOUDZI-LABATTOIR
☑KANI-KELI
☑KOUNGOU
☑MAMOUDZOU
☑MTSANGAMOUJI
☑MTZAMBORO
☐OUANGANI
☐PAMANDZI
☐SADA
☑TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☑CCSud Madame Pauline PREVOT : Directrice des services techniques
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9 heures 35

Monsieur Saindou ATTOUMANI ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le eptembre 2023
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE D'ACOUA

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2022-0232 BACAR Aboubacar Fahardine et Consorts
 - Avis Défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Acoua cadastrée AC/848C, du terrain non titré d'une superficie de 991 m^2
 (Projet d'une construction de l'école maternelle de Marvatou)

- Dossier 2022-0292 BOURA Naouirou
 - Avis Favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sise à Acoua cadastrées AC/383 et AC 385 du terrain titré N° 7260 et non titré d'une superficie de 519 m^2

- Dossier 2022-0310 YSSOUFI Satuanti
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Acoua cadastrée AB/191B du terrain non titré d'une superficie de 91 m^2

Remarque : la commune n'était pas représentée mais a envoyé le matin même un mail de confirmation d'avis défavorable du dossier 2022-0232 et favorable pour les deux dossiers ci-dessus

COMMUNE DE BANDRABOUA

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2006-00094 Darouèche MOHAMED et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural sises à Bouyouni cadastrées BO/23A et BO/38A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 30114 m^2

- Dossier 2022-0046 SOUMAILA Istanlaty
 - Avis Favorable pour une régularisation de parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AS/171 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 300 m^2

- Dossier 2022-0157 Ridjali HALIFA
 - Avis Favorable pour une régularisation de parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AV/419 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 161 m^2

- Dossier 2022-0178 MOUSSA Kaïssane et Consorts
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Handréma cadastrée AC/130 du terrain non titré d'une superficie de 730 m^2

- Dossier 2022-0196 MARI Attoumani Bacar
 - Ajourné pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AV/554A du terrain titré N° 361 d'une superficie de 98 m^2, (Vérification par la Commune)

- Dossier 2022-0236 ABDALLAH Salima
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Bandraboua cadastrée AX/171A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 285 m^2

- Dossier 2022-0247 HOUMADI Marceline
 - Avis Défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Bouyouni cadastrée BI/181A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 320 m^2
 (Projet RHI Bouyouni)

- Dossier 2022-0249 MADI BOINAIDI Fatimati
 - A classer sans suite pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Bandraboua cadastrée AM/57 du terrain privé N° 3400 d'une superficie de 146 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2022-0263 HASSANII Haïdar
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Gagani/Dzoumogné cadastrée BH/8A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 12425 m^2

- Dossier 2022-0285 MOAMED Eliza et MANSOIB Dalila
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AV/537 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 200 m^2

- Dossier 2022-0291 SAID Hafidhati
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée BL/136A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 223 m^2,

- Dossier 2022-0307 M'DAHOMA Oumi
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée AV/488 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 287 m^2

- Dossier 2022-0324 MOUSA Soulaimana
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Dzoumogné cadastrée BL/143 du terrain titré N° 1465 d'une superficie de 536 m^2
 (La Brigade Foncière doit aller vérifier)

- Dossier 2022-0427 MGAZI Moinaïdi, Assani
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Dzoumogné cadastrées AS/177 et AS/202 du terrain titré N° 361 d'une superficie de 518 m^2

- Dossier 2022 - 0203 L'Entrepris e Centre Pièces Poids Lourd de Mayotte (CPPLM), (RCS N° 852 559 491), Représenté par PAPA POITSOUMOUDOU Michel Armand
 - Avis favorable pour une location (bail Emphytéotique) de la parcelle de terrain agricole sise à Dzoumogné cadastrée BE/15A du terrain titré N° 1690 d'une superficie de 1277 m^2

- Dossier 2022-0247 ALI BARAKA Hadidja
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Dzoumogné cadastrée AS/163A et AS/232 du terrain titré 361 d'une superficie de 402 m^2

- Dossier ASP 1699 M'LOA Ali Ben
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Bandraboua cadastrée AT/152 du terrain non titré d'une superficie de 9306 m^2

COMMUNE DE BANDRELE

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2023-0299 RIDJALI Rifina
 - Ajourné pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Bandrélé cadastrées AN/261 et AL/ 1283 du terrain non titré d'une superficie de 101 m^2
 (La Brigade foncière doit aller vérifier)

Remarque : la commune n'était pas représentée mais a envoyé le matin même un mail de confirmation d'avis défavorable pour le seul dossier ci-dessus

COMMUNE DE BOUENI

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2019-0286 ABDOU Oumy Kalathoumi
 - Ajourné pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Moinatrindri cadastrées AI/795B et AI/902B du terrain titré N° 6789 d'une superficie de 511 m^2
 (Zone naturelle à risque)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le eptembre 2023
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2022-0293 ABDALLAH Inchati
 - Avis Favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Mzouzia cadastrées AP/218, AR/878, et AR/879 du terrain non titré d'une superficie de 728 m^2.

- Dossier 2022-0295 ABDALLAH Inchati
 - Avis Favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain cadastrées AP/220 et AR/881 du terrain non titré d'une superficie de 685 m^2
-
- Dossier 2022-0295 ABDALLAH Ahmed
 - Avis Favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Mzouazia cadastrées AP/221 et AR/882 du terrain non titré d'une superficie de 685 m^2

- Dossier 2022-0296 ABDALLAH Toilianti
 - Avis Favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Mzouazia cadastrées AP/219 et AR/880 du terrain non titré d'une superficie de 644 m^2

- Dossier 2022-0297 ABDALLAH Zaïnoudine
 - Avis Favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Mzouazia cadastrées AP/222 et AR/883 du terrain non titré d'une superficie de 685 m^2
-
- Dossier 2022-0298 ABDALLAH Madi
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mzouazia cadastrée AR/885 du terrain non titré d'une superficie de 686 m^2

- Dossier 2022-0299 ABDALLAH Ahamadi Abdallah
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Bouéni cadastrée AR/884 du terrain non titré d'une superficie de 218 m^2

- Dossier 2022-0423 MALIDI Soua
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Bouéni cadastrée AC/204 du terrain titré N° 6469 d'une superficie de 218 m^2

COMMUNE DE CHICONI

Remarque : Aucun dossier particulier n'a été inscrit à cette date

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2022-0130 BOURA Moustoifa
 - Avis Défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Chirongui cadastrée AW/14 du terrain titré N° 2770 d'une superficie de 28452 m^2, (Réserve forestière du Département de Mayotte)

- Dossier 2022-0164 KAMARDINE Mounirou
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à M'Ramadoudou cadastrée AT/111 du terrain non titré d'une parcelle de 212 m^2

- Dossier 2023-0319 MOHINDI Moida
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Poroani cadastrée AB/73 du terrain non titré d'une superficie de 422 m^2.

- Dossier 2022-0375 ABDOU Anfane
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Poroani cadastrées AC/967A et AC/ 987A) du terrain non titré d'une superficie de 561 m^2.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le eptembre 2023
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2022-0402 OUSSENI Ibrahim
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Chirongui cadastrées AV/476 et AV/521B du terrain non titré d'une superficie de 222 m^2.

- Dossier 2022-0403 OUSSENI Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Chirongui cadastrées AV/476C et AV/ 521C du terrain non titré d'une superficie de 222 m^2.

- Dossier 2022-0510 YOUSSOUFFOU Saindou
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Miréréni-Kély cadastrées AN/582 du terrain non titré d'une superficie de 1165 m^2.
 (Sous réserve d'un document d'Arpentage excluant la bande de la VRD)

- Dossier 2023-0006 MOINACHE Faïza
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à M'Ramadoudou cadastrée AT/28 d terrain non titré d'une superficie de 260 m^2.

COMMUNE DE DEMBENI

Remarque : la commune n'étant pas représentée, les dix-huit dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2022-0121 SOUMAÎLI Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Dzaoudzi/Labattoir cadastrée AD/172 du terrain non titré d'une superficie de 54 m^2.

- Dossier 2022-0199 ASSANI Mariam
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Labattoir cadastrée AL/728 du terrain non titré d'une superficie de 389 m^2.

- Dossier 2022-0230 ABDALLAH Raanda, Halidi
 - Ajourné pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Labattoir cadastrée AD/298 et AD/792 du terrain non titré d'une superficie de 240 m^2.
 (Une RI N° 18375 de Mr CHADHOULI Boinaidi en cours d'instruction)

- Dossier 2022-0237 ASSANI Kaleyl
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Labattoir cadastrée AN/536 du terrain titré N° 547 d'une superficie de 240 m^2.
 (Projet du Centre Médico-Social)

- Dossier 2022-0271 MOURCHIDI Rouchdat et Darchat
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Labattoir cadastrée AN/1430 du terrain titré N° 1218 d'une superficie de 504 m^2.

- Dossier 2022-0405 ASSOUMANI Charifa
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Labattoir cadastrée AD/300 du terrain titré N° 7175 d'une superficie de 165 m^2.

- Dossier 2023-0179 L'Association Eco solidaire Mayotte (ECOSOMA) représenté par Anaïs ALIHAMIDI
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Labattoir cadastrée AH/620 du terrain non titré d'une superficie de 15303 m^2.
 (Vérification Brigade Foncière)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 19 septembre 2023
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

COMMUNE DE KANI-KELI

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2022-0226 ALI ALLAOUI Berthine
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Choungui cadastrée AN/81B du terrain non titré d'une superficie de 30106 m^2.
 (Présence d'un DA avec le projet)

- Dossier 2022-0228 MADI Moinamaoulida
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Kani-Kéli cadastrée AI/54 du terrain non titré d'une superficie de 14721 m^2.
 (Vérification par la Brigade Foncière et la Commune)

- Dossier 2022-0282 BOINA Mariama
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kani-Kéli cadastrée AE/321 du terrain titré N° 8800 d'une superficie de 299 m^2.

- Dossier 2022-0301 DJANFAR Bibi Halima
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à M'Bouini cadastrée AZ/278 du terrain titré N° 7846 d'une superficie de 220 m^2.

- Dossier 2022-0411 MIRADJI Kamaria
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à M'Bouini cadastrée AZ/325 du terrain titré N° 7846 d'une superficie de 237 m^2.
- Dossier 2022-0168 MOIRABOU Racidi
 - Avis Favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à M'Bouini cadastrée AM/694 du terrain titré N° 9630 d'une superficie de 504 m^2.

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2013-0571 BACAR Charifa
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Koungou cadastrée AW/125 du terrain titré N° 1618 d'une superficie de 158 m^2.

- Dossier 2022-0135 HALIDI Bacar
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Koungou cadastrée AW/125 du terrain titré N° 1618 d'une superficie de 158 m^2.

- Dossier 2022-0139 MADI ABDALLAH Tsara
 - Avis Favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Longoni cadastrées AE/217B et AE/260B du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 478 m^2.

- Dossier 2022-0140 MADI Amina
 - Avis Favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Longoni cadastrées AE/217A et AE/260B du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 519 m^2.

- Dossier 2022-0141 AMBDI Maud et Consorts
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AD/334 du terrain titré N° 5157 d'une superficie de 407 m^2.

- Dossier 2022-0161 Daniel Halimati et Consorts
 - Avis Défavorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Trévani cadastrées AX/0154 et AX/315 du terrain titré N° 1656 d'une superficie de 65 m^2.
 (Cet emplacement empiète la voirie)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 19 septembre 2023
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2022-0162 BOINA Oumar, Assoumani et Consorts
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Trévani cadastrée AX/298 du terrain titré N° 5833 d'une superficie de 311 m^2.

- Dossier 2022-0163 Marie Rifka, Attoumani et Consorts
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Koungou cadastrée AY/275 du terrain titré N° 574 d'une superficie de 170 m^2.

- Dossier 2022-0180 ABDOU-BACAR Abidhari
 - Ajourné pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Longoni cadastrées AL/309A et AL/332A du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 241 m^2.
 (La commune doit aller vérifier)

- Dossier 2022-0204 DAHALANI Ousseni
 - Ajourné pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Longoni cadastrée AB/89 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 12472 m^2.
 (La Brigade Foncière doit aller vérifier l'appartenance de l'ASP)

- Dossier 2022-0219 ENTREPRISE SARL 3DECOUPE (RCS 821 995 164) Représenté par Amina JULIEN
 - Avis Favorable pour une location (bail Emphytéotique) de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AI/51 du terrain titré N° 632 d'une superficie de 1441 m^2.

- Dossier 2022-0300 SAID ACHIRAFFI Mouzda
 - Avis Défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AD/869 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 311 m^2.
 (Il existe déjà un dossier 2013-0273 de Madame ALI Bouéni, sous l'emprise de la ZAC de Longoni)

- Dossier 2022-0328 ATTOUMANI MARI Attoumani et Consorts
 - Avis Favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AE/198 du terrain titré N° 1691 d'une superficie de 722 m^2.
 -
- Dossier 2022-0415 MAOULIDA Nassimahati
 - Avis Défavorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Longoni cadastrée AD/665 du terrain titre N°1691 d'une superficie de 261 m^2.
 (Emplacement sous l'emprise de la ZAC de Longoni)

- Dossier 2023-0214 ENTREPRISE SAS EKWALI COUVOIR NUTRITION ANIMALE (RCS 534 667 779) Représenté par Monsieur RUBIN Guillaume
 - Avis favorable pour une location (bail Emphytéotique) des parcelles de terrain Agricole sises à Koungou cadastrée AK/22A et AK/46A du terrain titré N° 632 d'une superficie de 65863 m^2.

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2009-0081 MOUHADJI Youmna
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain cadastrée AB/248 du terrain titré N° 1811 d'une superficie de 389 m^2
 (Parcelle comprise dans un projet communal)

- Dossier 2009-0158 CHARIA Anfouati
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Passamainty cadastrée BR/1000 du terrain titre 1662 d'une superficie de 385 m^2

- Dossier 2012-0190 YOUSSOU Razia et Soifia
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Kawéni cadastrée AT/11 du terrain titré N° 529 d'une superficie de 76 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 19 septembre 2023
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2018-0121 AHAMADI Mayssoun
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Cavani cadastrée BD/464 du terrain titré N° 2028 d'une superficie de 391 m^2

- Dossier 2022-0058 MDALLAH Moinamaoulida
 - Avis défavorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Vahibé cadastrées CM/749B et CM/1086B du terrain titré N° 1811 d'une superficie de 204 m^2
 (Zone agricole non aménagée, manque d'accès et de réseaux d'assainissements)

- Dossier 2022-0078 CHARIF Nourdine
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain Agricole sise à Vahibé cadastrée CM/1024 du terrain titré N° 1811 d'une superficie de 84 m^2
 (Zone agricole non aménagée manque d'accès et de réseaux d'assainissements)

- Dossier 2022-0094 MADI Oumouridini
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Vahaibé cadastrée CM/518 du terrain titré N° 1811 d'une superficie de 290 m^2

- Dossier 2022-0152 ANGATAHI Anguiraza
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Passamainty cadastrée BR/1000 du terrain titré N° 1662 d'une superficie de 385 m^2

- Dossier 2022-0182 BAHEDJA Nadya
 - Avis favorable pour une régularisation de parcelle de terrain urbain sise à Bonovo-Mtsapéré cadastrée BL/340 du terrain non titré d'une superficie de 437 m^2

- Dossier 2022-0224 ATTOUMANI Tariki H alidi
 - Avis défavorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Vahibé cadastrée CM/970A et CM/1026A du terrain titré N° 6455 d'une superficie de 88 m^2
 - (zone non aménagé manque d'accès et de réseaux d'assainissements)

- Dossier 2022-0241 MHAMADI Zaïdou et Consorts
 - Avis défavorable pour une vente de la parcelle de terrain rural sise à Mtsapéré cadastrée BN/219 du terrain titre N° 1775 d'une superficie de 2235 m^2
 (Zone non aménagé manque d'accès et de réseaux d'assainissements)

- Dossier 2022-0304 BOINTREA Sania
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Passamainty cadastrée BR/972 du terrain titré N° 1662 d'une superficie de 208 m^2

- Dossier 2022-0306 MAHAMOUDOU Moihédja et Consorts
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Vahibé cadastrée CM/322 du terrain titré N° 6455 d'une superficie de 220 m^2

- Dossier 2022-0312 OUSSENI Roukia et ses enfants
 - Avis favorable pour une vente de parcelle de terrain urbain sise à Doujani cadastrée BM/178 du terrain titré N° 1775 d'une superficie de 1545 m^2
 (Sous réserve d'un nouveau Document d'Arpentage qui extraire la partie non exploitable)

- Dossier 2022-0399 ALI OUSSESNI Zaïna
 - Avis favorable pour une vente des parcelles de terrain urbain sises à Vahibé cadastrée CM/410 et CM/1101A du terrain titré N° 6455 d'une superficie de 245 m^2

- Dossier 2022-0419 AHAMADI Zaïnati
 - Avis favorable pour vente de parcelle de terrain urbain sise à Mtsapéré cadastrée BL/780 du terrain non titré d'une superficie de 322 m^2
 (Sous réserve d'un document d'Arpentage limitant les travaux de la RHI)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le eptembre 2023
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2022-0497 SIDI Mahabati
 - Avis Défavorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural sises à Kawéni cadastrées AD/25A et AD/198A du terrain non titré d'une superficie de 378 m^2
 (Un numéro ASP au nom de Madame HALIFA Sitina, Dossier 2020-0247, passé en CPF du 02/11/2021 avec avis favorable)

- Dossier 2023-0038 L'Entreprise MAYOTTE BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS, (MBTP), RCS N° 918 045 311 Représenté par Monsieur MOHAMED Kamal
 - Avis favorable pour une location (bail Emphytéotique reconductible) des parcelles de terrain péri-urbain sises à Doujani cadastrées BN/238A et BN/286 du terrain titré N° 1775 d'une superficie de 2000 m^2

- Dossier 2023-0040 MAGNELE Attoumani
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Kawéni cadastrée AT/1091 du terrain titré N° 1659 d'une superficie de 107 m^2
 (La brigade Foncière doit aller vérifier, conflit familial))

- Dossier 2023-0160 ABDILLAHI DAROUSSI Nadjime et Consorts
 - Ajourné pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise à Kawéni cadastrée AT/1001 du terrain titré N° 529 d'une superficie de 181 m^2
 (La brigade Foncière doit aller vérifier, un courrier d'opposition par les héritiers SAÏD Combo, et la famille DAROUSSI)

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2011-0177 NAHI Yachourtouya-Haoussi
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à M'tsangamouji cadastrées AR/258C et AR/376, du terrain non titré d'une superficie de 497 m^2

- Dossier 2022-0289 ABOUBACAR Thamarati
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Mtsangamouji cadastrées AB/67A et AB/267A, du terrain non titré d'une superficie de 85 m^2

- Dossier 2023-0144 LIDI Baharissoifa et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à M'tsangamouji cadastrée AM/547A, du terrain non titré d'une superficie de 4937 m^2

- Dossier ASP 4429 ABOUBACARI Haïroudine et Mintikati
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à M'tsangamouji cadastrée AM/547 du terrain non titré d'une superficie de 30970 m^2
 (Faire un Document d'Arpentage pour délimitation de votre parcelle car il y a déjà des occupants sur le terrain)

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2022-0137 MOGNE Attoumani et Zalifa
 - Avis favorable pour une régularisation des parcelles de terrain rural cadastrées AS/51A et AS/57A du terrain non titré d'une superficie de 12360 m^2

- Dossier 2022-0188 NOURDINE Mouzidalifa
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mtsahara cadastrée AH/892 du terrain titré N° 3302 d'une superficie de 460 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2022-0505 ABOUDOU Toifiya
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mtsahara cadastrée AH/89 du terrain titré N° 8282 d'une superficie de 362 m^2

COMMUNE DE OUANGANI

Remarque : la commune n'étant pas représentée, les deux dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE PAMANDZI

Remarque : Remarque : la commune n'étant pas représentée, les six dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE SADA

Remarque : la commune n'étant pas représentée, les trente-six dossiers inscrits seront reportés en prochaine CPF

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

- Dossier 2007-0180 MDJASSIRI Assiati
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Combani cadastrée AR/425 du terrain titré N° 366 d'une superficie de 209 m^2

- Dossier 2008-0197 ABDALLAH M'ZE Fatima
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise Combani cadastrée AR/641, du terrain titré N° 80 d'une superficie de 216 m^2

- Dossier 2009-0043 HADHIROU Abdou
 - Ajourné pour une régularisation des parcelles de terrain urbain sises à Miréréni cadastrées AR/179B et AR/1063 du terrain titré N° 80 d'une superficie de 207 m^2
 (À la demande du Président pour vérification de la commune)

- Dossier 2011-0071 ABDALLAH Issoufa et Consorts
 - Avis favorable pour une vente de la parcelle de terrain urbain sise Combani cadastrée AP/3, du terrain titré n° 80 d'une superficie de 3958 m^2

- Dossier 2012-0549 HAMADA Abdourahamane, Issoufi
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Combani cadastrée AV/349 du terrain titré N° titre 6649 d'une superficie de 4081 m^2
 (Il doit présenter son projet agricole avec son Registre du Commerce)

- Dossier 2021-0172 YSSOUFA Fatima
 - Défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Tsingoni cadastrée AM/91A du terrain non titré d'une superficie de 17606 m^2
 (Elle ne remplit pas les conditions d'une régularisation)

- Dossier 2021-0173 MROIVILI Mouhamadi Moindjié
 - Défavorable pour une régularisation de la parcelle de terrain rural sise à Tsingoni cadastrée AM/91B du terrain non titré d'une superficie de 30000 m^2
 (Il ne remplit pas les conditions d'une régularisation

- Dossier 2022-0286 SAÎD Hadiati
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise Miréréni, cadastrée AP/3, du terrain titré N° 80 d'une superficie de 3958 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

- Dossier 2022-0400 MAHAMOUDOU Wassion
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise Combani cadastrée AS/694, du terrain titré N° 366 d'une superficie de 65 m^2

- Dossier 2023-0117 OUSSENI Nourdine et Consorts
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mréréni cadastrée AS/427 du terrain titré N° 80 d'une superficie de 424 m^2
 - Ajourné pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise à Mréréni cadastrée AR/1065 du terrain titré N° 80 d'une superficie de 708 m^2, (Il doit faire un Document d'Arpentage)

- Dossier 2023-0230 ALLAOUI Fatima, Soulaïmana et ses enfants
 - Avis favorable pour une régularisation de la parcelle de terrain urbain sise Miréréni cadastrée AP/3, du terrain titré N° 80 d'une superficie de 242 m^2

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE CHICONI :

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST – 3CO

- Dossier 2023-0255 Communauté de Communes du Centre Ouest de Mayotte (3CO)
 - Avis défavorable, pour une cession gratuite de la parcelle de terrain urbain sise à Chiconi cadastrée AM/1075 du terrain non titré d'une superficie de 247 m^2, (espace retenue pour une place publique)

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

- Dossier 2023-0290 Commune de CHIRONGUI (Représenté par Monsieur Bihaki DAOUDA
 - Avis favorable pour une cession gratuite de la parcelle de terrain urbain sise à Chirongui cadastrée AC/144 du terrain titré N° 1675 d'une superficie de 219 m^2.
 (Air des jeux)

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

- Dossier 2023-0235 Commune de MAMOUDZOU
 - Avis favorable pour une cession gratuite des parcelles de terrain urbain sises à Kawéni cadastrées AT/285, 299, 300, 310, 1059, 1084, 1086, 1087, 1089, et 1097, du titre 1554 d'une superficie de 1274 m^2

- Dossier 2023-0236 Commune de MAMOUDZOU
 - Avis favorable pour une cession gratuite des parcelles de terrain urbain sises à Kawéni cadastrées AT/101, 144, 146, 191, 789, 790, et 791, des titres 529 et 4923 d'une superficie de 2810 m^2

- Dossier 2023-0238 Commune de MAMOUDZOU
 - Avis favorable pour une cession gratuite de la parcelle de terrain urbain sise à Kawéni cadastrée AO/308 du titre 4145 d'une superficie de 2883 m^2

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 10/10/2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250429-DL2904250072-DE

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST – 3CO

- Dossier 2022-02206 Communauté de Communes du Centre Ouest de Mayotte (3CO)
 - Avis favorable, pour une cession gratuite des parcelles de terrain urbain sises à Tsingoni cadastrées AR/213 et AR/219 du terrain titré N° 80 d'une superficie de 564 m^2,

CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE

- Dossier 2023-0310 Centre Hospitalier de Mayotte (CHM)

Avis favorable, pour une vente des parcelles de terrain Agricole sises à Tsingoni cadastrées AO/3, AO/231 AP/10, et AP/26 du terrain titré N° 80 d'une superficie de 19 530 m^2,

Après l'examen de tous les dossiers de la commune de MAMOUDZOU Monsieur Salime MDERE 1er Vice-Président a levé la séance à 13 heures.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Salime MDERE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL
VISA CPF
Le 10/10/23

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17